



Fédération Départementale  
des Chasseurs du Finistère

# LETTRE D'INFORMATION

LETTRE D'INFORMATION À DESTINATION DES PRÉSIDENTS DE SOCIÉTÉS DE CHASSE ET DES CHASSEURS.

## FONCTIONNEMENT FDC29 A PARTIR DU 11 Mai 2020

Après cette période de confinement et de télétravail, nous vous informons que l'accueil téléphonique de la Fédération sera de nouveau opérationnel à partir du lundi 11 mai.

**L'accueil physique du public dans les bureaux de la FDC29 reste fermé** (à Quimper et à Ti Blaise), jusqu'à nouvel ordre.

La Fédération Départementale des Chasseurs sera joignable du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, pour répondre à toutes vos questions en cette période de déconfinement (attention, pas de standard téléphonique le mercredi après-midi).

Pour toutes questions techniques, les techniciens restent joignables sur leurs portables.

## PLAN CHASSE CERVIDÉS 2020-2021 MODALITÉS DE DÉLIVRANCE

L'évolution de la pandémie de covid-19 qui touche actuellement notre pays est encore incertaine. Dans ce contexte la Fédération des Chasseurs a souhaité mettre en place pour cette saison des modalités spécifiques de délivrance des plans de chasse.

Les notifications individuelles d'attribution vous seront adressées fin mai début juin, sous réserve de signature par le Préfet, de l'arrêté relatif aux modalités du plan de chasse ainsi que la facture correspondant à votre cotisation 2020-2021 d'adhésion à la Fédération et à votre plan de chasse. Dans cet envoi, vous trouverez également une fiche sur laquelle vous nous précisez vos choix d'expédition ou de retrait des bracelets.

Les principes retenus :

- les bracelets ne seront plus délivrés en direct à la fédération.
- la délivrance ou les expéditions seront réalisées uniquement à réception du règlement correspondant

## MODALITÉS

Pour solliciter l'expédition postale ou le retrait de vos bracelets vous devrez adresser par courrier à la Fédération : **La notification individuelle + le coupon de règlement de la facture + la fiche sur laquelle vous sélectionnez votre mode de délivrance + le chèque correspondant**

Les choix retenus sont fonction du nombre de bracelets qui vous a été attribué.

➤ **Votre attribution est comprise entre 1 et 12 bracelets**, vous pourrez solliciter au choix.

Un envoi postal tarif classique

Un envoi postal lettre suivie avec supplément de 2 €

Le retrait à la Fédération : le vendredi uniquement formule drive

Le retrait au centre de formation de Ti Blaise : le vendredi uniquement

➤ **Votre attribution est de 13 bracelets ou plus**, vous pourrez solliciter au choix

La remise des bracelets par votre technicien de secteur qui vous contactera pour en fixer la date

Le retrait à la Fédération : le vendredi uniquement formule drive

Le retrait au centre de formation de Ti Blaise : le vendredi uniquement.

CONTACT

☎ 02 98 95 93 16 / 02 98 95 85 35

✉ [f.bleuzen.fede-chasse29@fdc29.com](mailto:f.bleuzen.fede-chasse29@fdc29.com)

## PLAN DE CHASSE LIÈVRE 2020/2021

Le retour des BILANS DE REALISATION DU PLAN DE CHASSE LIÈVRE ET CHEVREUIL pour la saison 2019/2020 sont OBLIGATOIRES.

Nous vous remercions de nous les expédier par voie postale, par e-mail ou via l'espace adhérent **AVANT LE 31 MAI 2020.**

➤ **Pour toute première demande d'un plan de chasse lièvre**, merci de solliciter les services de la Fédération Départementale des Chasseurs par e-mail, en indiquant vos coordonnées ainsi que votre numéro d'adhérent à l'adresse suivante : « [federation.chasseurs29@fdc29.com](mailto:federation.chasseurs29@fdc29.com) », ou par téléphone au : **06-73-86-64-65.**

Vous trouverez également l'imprimé papier à compléter et à nous retourner, sur le site de la Fédération : <https://www.chasserenbretagne.fr/fdc29> dans la rubrique Réglementation et démarches puis Plan de chasse lièvre.

PLAN DE CHASSE LIÈVRE



## DESTRUCTIONS ESOD ET REPRISE DE LAPINS

Sous réserve de décisions contraires prises au niveau ministériel, veuillez trouver ci-après, les mesures qui seront mises en application la semaine prochaine :

A partir du 11 mai, les autorisations de tir individuel aux chasseurs qui ont fait la demande pour tirer les ESOD (Corneille, Freux, Pigeon ramier) commenceront à être délivrées. Un mode d'emploi est en préparation par la DDTM concernant le respect strict des mesures de distanciation sociale, notamment que chaque chasseur, s'ils sont à plusieurs sur une même intervention, devra se déplacer avec son propre véhicule.

Sur ce même principe concernant le respect de la distanciation sociale nécessaire, les reprises de lapins seront autorisées. Le port de gants s'impose dans certains cas (transport ou manipulation d'un même matériel par différents chasseurs).



## INDEMNISATION DES DÉGÂTS DE GRAND GIBIER

La phase de déconfinement qui débute le 11 mai prochain va permettre la réactivation des expertises de dégâts de grand gibier et de sanglier dans le département. Cela coïncidant avec la période très sensible pour le monde agricole des semis de maïs.

La marche à suivre est la suivante :

L'agriculteur ayant subi des dégâts ou le responsable de société concernée doit contacter la fédération par mail ou par téléphone pour solliciter l'envoi de la déclaration de dégâts.

**Le retour de cette déclaration complétée et accompagnée des pièces sollicitées déclenche la procédure.**

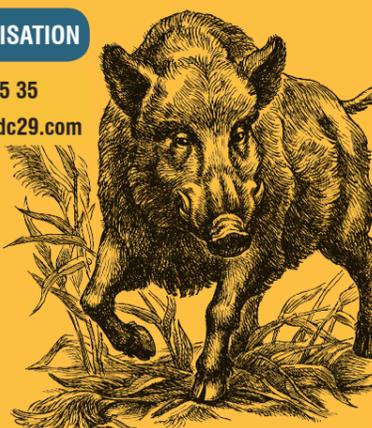
L'estimateur sera alors mandaté et prendra rendez avec l'agriculteur pour fixer la date d'expertise.

En aucun cas, l'estimateur ne doit être contacté directement. L'évaluation des dégâts sera réalisée dans le respect des règles de distanciation sociale qui seront rappelées lors de l'envoi de la déclaration et par l'estimateur.

CONTACT SERVICE INDEMNISATION

☎ 02 98 95 93 16 / 02 98 95 85 35

✉ [f.bleuzen.fede-chasse29@fdc29.com](mailto:f.bleuzen.fede-chasse29@fdc29.com)



## OPÉRATION PARRAINAGE PARRAIN | PARRAINÉ

La Fédération des Chasseurs du Finistère lance une nouvelle opération de parrainage à l'attention des anciens chasseurs. Cette opération constitue une action promotionnelle cherchant à promouvoir le retour à l'activité cynégétique d'homme ou de femme, titulaire du permis de chasser, ayant cessé de pratiquer la chasse durant au moins les deux dernières années.

Si vous connaissez un chasseur dans cette situation, encouragez-le à revalider son permis !

En tant, que **PARRAIN**, le chasseur bénéficie d'un **remboursement de 50 % sur sa validation départementale**. En tant, que **PARRAINÉ**, le chasseur bénéficie aussi d'un **remboursement de 50 % sur sa validation départementale**.

**LES CONDITIONS À REMPLIR** pour pouvoir profiter de cette offre promotionnelle sont :

### ► Pour le PARRAIN :

- Avoir au moins un an de permis.
- Souscrire une validation départementale pour le Finistère ou nationale\* dans le Finistère au titre de la saison 2020/2021.
- N'avoir au cours des cinq dernières années, aucune verbalisation pour infraction à la police de la chasse. (Ne pas avoir fait l'objet de décision administrative ou judiciaire de suspension ou de retrait du permis de chasser)
- Durant la saison de chasse parrainée, le parrain doit accompagner au mieux son filleul dans le retour à l'activité cynégétique.
- Fournir un Relevé d'Identité Bancaire.

### ► Pour le PARRAINÉ :

- Ne pas avoir validé son permis depuis au moins 2 ans.
- Avoir la copie de son permis de chasser
- Souscrire une validation départementale pour le Finistère ou nationale\* dans le Finistère au titre de la saison 2020/2021.
- Ne pas avoir fait l'objet de décision administrative ou judiciaire de suspension ou de retrait du permis de chasser.
- Fournir un Relevé d'Identité Bancaire

### ► COMMENT EN PROFITER ?

La procédure d'obtention de l'offre promotionnelle « Parrain | Parrainé » doit être complétée par les deux bénéficiaires, à savoir le parrain et son filleul, auprès du service guichet unique de la Fédération au moment de la demande.

Cette demande doit être effectuée avant la délivrance de l'imprimé de validation Cerfa pour la campagne actuelle.

Après vérification et validation, la remise fédérale de 50% sera remboursée aux bénéficiaires (parrain et filleul) par virement bancaire dans le mois qui suit l'établissement de l'imprimé Cerfa. Pour obtenir le formulaire, contactez le service Guichet Unique au 02 98 95 90 21 (à partir du 11 mai) ou par mail à [federation.chasseurs29@fdc29.com](mailto:federation.chasseurs29@fdc29.com)

\*Seule la validation départementale sera remboursée à la hauteur de 50%



**OFFRE PARRAINAGE**

**50% DE REMISE**

**LA PASSION COMMUNE !**

DEVENEZ PARRAIN D'UN ANCIEN CHASSEUR, N'AYANT PAS CHASSÉ DEPUIS PLUS DE 2 ANS.

Bénéficiez de **50%** de remise sur les cotisations de votre validation départementale de votre permis de chasser et sur celui du chasseur que vous parrainez !

POUR PLUS D'INFORMATIONS :  
TÉL. : 02 98 95 95 35

SUIVEZ-NOUS !  
[WWW.CHASSENENBRETAGNE.FR/FDC29/](http://WWW.CHASSENENBRETAGNE.FR/FDC29/)

## PROGRAMME DE RÉCOLTE D'AILES

ANATIDÉS, VANNEAUX  
ET BÉCASSINES

Agir pour  
défendre la chasse

PARTICIPEZ  
DÈS AUJOURD'HUI



NOUS AVONS BESOIN  
DE VOUS

POUR CONSOLIDER NOTRE RESEAU



SUIVEZ-NOUS !

[WWW.CHASSENENBRETAGNE.FR/FDC29/](http://WWW.CHASSENENBRETAGNE.FR/FDC29/)

## OPÉRATION COLLECTE AILES

Anatidés, Vanneaux et  
Bécassines

### Agir pour une chasse durable et raisonnée

Depuis plusieurs années, les chasseurs Finistériens se sont distingués, à plusieurs reprises, au sein du programme national de récolte d'ailes d'anatidés (ISNEA/FNC/ANCGE), notamment en faisant parti du top 10 des départements, quand lors de la saison 2016/2017, il était collecté près de 800 ailes d'anatidés en Finistère.

Les opérations de suivi restent capitales pour une chasse durable et raisonnée.

La collecte de données permet une analyse affinée du suivi des effectifs hivernants et leur répartition. L'étude de l'ensemble des paramètres démographiques permet d'apprécier les diverses fluctuations d'effectifs observés. La Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère souhaite poursuivre cet effort de connaissance et le rôle de chacun dans la défense de notre passion est capital !

Nous cherchons à consolider notre réseau départemental de chasseurs bénévoles qualifiés pour permettre une réussite de cette opération.

Nous vous remercions par avance de votre implication. Ce programme de collecte d'ailes permettra de consolider notre base de données sur les espèces ; anatidés (canards) ; les vanneaux huppés et sur les bécassines (des marais et sourde).

Il n'y a pas de petite contribution, alors n'hésitez surtout pas à nous faire parvenir vos coordonnées pour participer à ce programme. Vous recevrez ainsi un kit comprenant le protocole ; le mode opératoire et des enveloppes pour faire le retour de vos ailes.

Toutes les analyses seront faites de façon non-nominative, mais permettront une synthèse départementale.

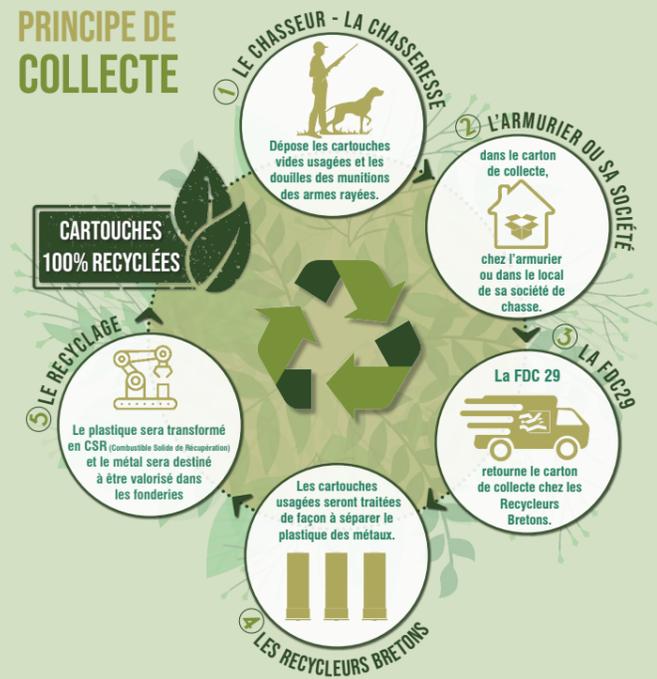
Pour vous faire connaître, vous pouvez contacter Jérôme GUEGUEN Technicien en charge de la coordination du réseau de collecte à la FDC29 :

**CONTACT JÉRÔME GUEGUEN**

☎ 06 73 86 64 63

@jerome.gueguen@fdc29.com

## PRINCIPE DE COLLECTE



## RECYCLAGE DE CARTOUCHES

La Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère lance pour juin 2020 une opération de recyclage de cartouches de chasse et des étuis de balle des armes rayées, uniquement usagées.

L'objectif est de limiter la quantité de cartouches retrouvées dans la nature mais également dans les ordures ménagères ou en déchetteries et non recyclées. Mais aussi, d'améliorer l'image des chasseurs à travers les gestes écoresponsables.

Le principe de la filière sera simple, la société de chasse se verra remettre un sac réutilisable pour le stockage des étuis plastiques et laitons. Chaque chasseur ou société de chasse pourra déposer ses étuis de cartouches et de balles dans les armureries partenaires ou à la FDC. Ensuite, les cartouches usagées collectées par les armureries sont acheminées par le service technique de la Fédération, au centre de traitement des Recycleurs Bretons à Guipavas pour y être valorisées.

Pour que la filière soit durable dans le temps, une grande quantité de cartouches usagées doit être collectée. Nous comptons sur vous pour sensibiliser et inciter vos compagnons, à s'inscrire dans la démarche de recyclage. Votre contribution est essentielle car c'est elle qui en assurera la pérennité.

